CULLETTIVITÀ DI CORSICA
COLLECTIVITÉ DE CORSE

ÉLÉMENTS CLÉS

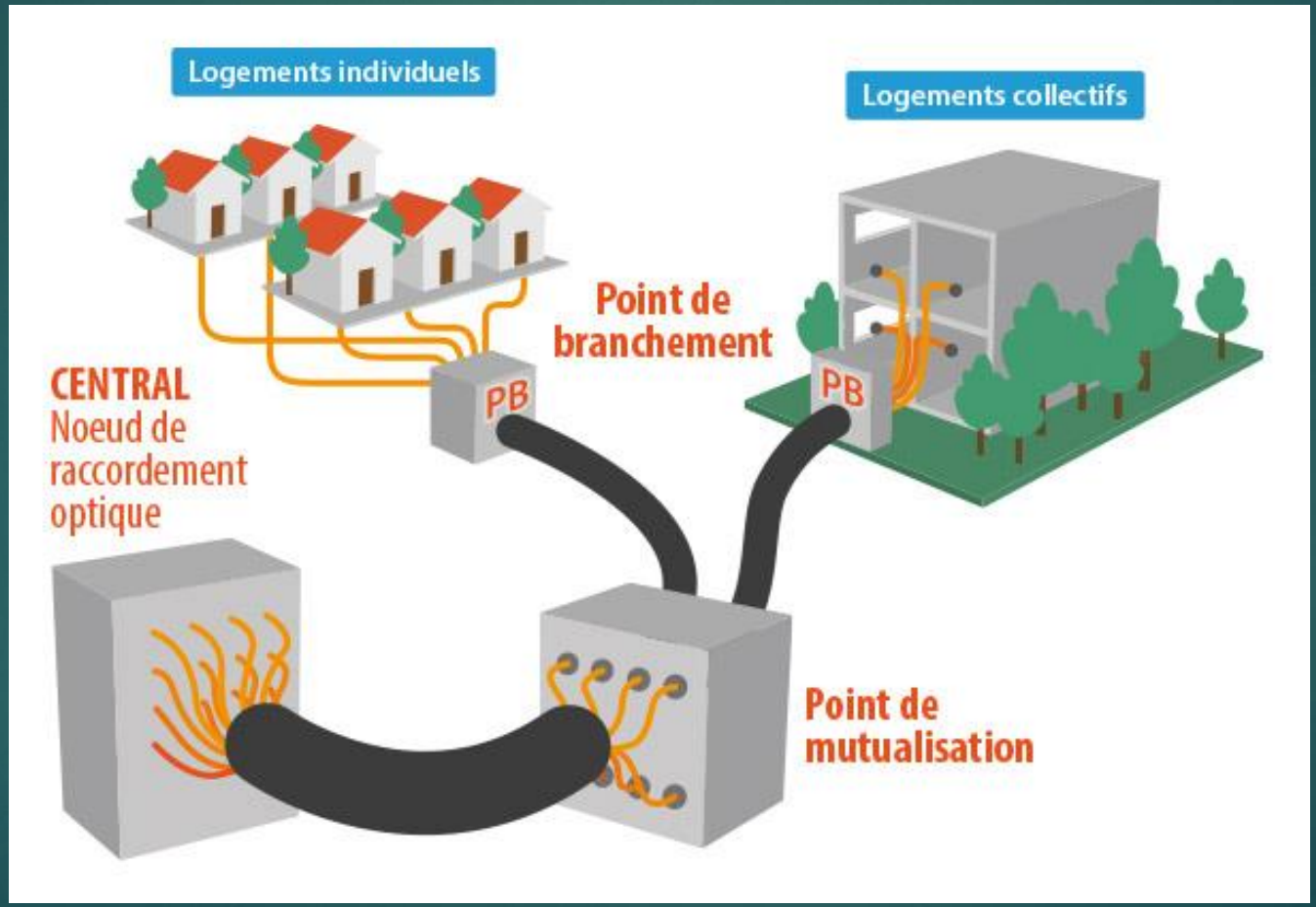
Rapport relatif au choix du délégataire et à l'économie générale de la convention de délégation de service public relative à la conception, à l'établissement et à l'exploitation du réseau très haut débit de Corse

Contexte.

- Une ambition politique forte d'aménagement numérique,
- Rattraper le retard notamment en milieu rural,
- Favoriser les aménagements fibres optiques que le cuivre.
- Abandon à terme du réseau de cuivre.
- 3 grands axes :
  - Améliorer le réseau cuivre là ou la fibre n'ira pas avec la montée en débit,
  - Déployer la fibre optique à l'abonné (objet du présent rapport),
  - Assurer l'inclusion numérique des foyers isolés.

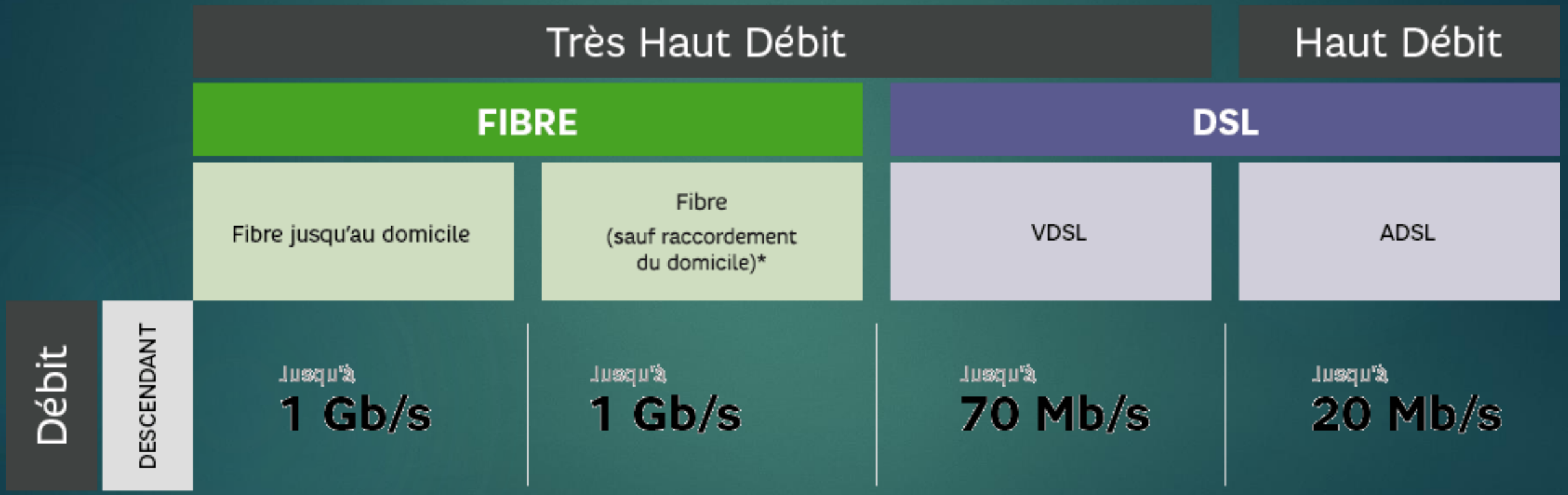
CULLETTIVITÀ DI CORSICA
COLLECTIVITÉ DE CORSE

Schéma de déploiement d'une infrastructure fibre optique à l'abonné (FTTH)



CULLETTIVITÀ DI CORSICA
COLLECTIVITÉ DE CORSE

Comparatif des débits Optique vs Cuivre



CULLETTIVITÀ DI CORSICA
COLLECTIVITÉ DE CORSE

PARTIE 1 :
Description de la procédure et des phases d'instruction

Délibérations support au lancement de la procédure

- Délibérations n°16/173 AC de l'Assemblée de Corse de juillet 2016 approuvant la mise en œuvre opérationnelle de la première phase du schéma directeur territorial d'aménagement numérique de Corse
- Délibérations n°16/219 AC de l'Assemblée de Corse de septembre 2016 approuvant le principe du lancement de la délégation de service public relative à la conception, à l'établissement et à l'exploitation du réseau très haut débit pour la Corse

Procédure et missions associées

30 ans

- La Collectivité se propose de confier à une entreprise ou un groupement d'entreprises, le futur délégataire, la conception et la construction d'un réseau de communications électroniques à très haut débit, son exploitation technique et sa commercialisation.
- 5 Missions seront confiées au délégataire et figurent au cahier des charges :
  - **Tranche FERME : Mission 1** : concevoir, construire et exploiter un réseau de communications électroniques à très haut débit FttH sur un périmètre minimum de 30 000 prises située sur les principaux bassins de vie et dans la limite d'une subvention publique maximale de 27 M€.
  - **Tranche FERME : Mission 2** : reprendre en affermage les ouvrages établis pour apporter une solution Très Haut Débit filaire complémentaire au FttH avec l'opticalisation de NRA/NRO privés de collecte et la mise en œuvre de sites FttN.
  - **OPTIONNELLE : Mission 3** : concevoir, construire et exploiter un réseau de communications électroniques à très haut débit FttH sur un périmètre supplémentaire de 30 000 prises au-delà de la tranche Ferme,
  - **OPTIONNELLE Mission 4**: achèvement du déploiement du Réseau FttH (Environ 100 000 prises restantes.
  - **OPTIONNELLE Mission 5** : reprendre en affermage, à l'échéance du contrat de délégation de service public prévue en 2026, les ouvrages établis dans le cadre du réseau d'initiative publique de première génération RHDCor

CULLETTIVITÀ DI CORSICA
COLLECTIVITÉ DE CORSE

Les grandes phases de la procédure

- 19 octobre 2016 publication avis d'appel à candidature
- 21 novembre 2016 date limite de dépôts des candidatures (6 candidats) :
  1. Covage
  2. Orange
  3. Altitude Infrastructure THD / URANIE
  4. Axione / Bouygues Energies & Services
  5. TDF Fibre
  6. SFR Collectivités
- 17 décembre 2016 avis de la CDSP sur les candidats admis à déposer une offre
  - 6 candidats retenus
- 29 mars 2017 date limite de remise des offres
  - 5 offres reçues (Le groupement Axione n'ayant pas déposé d'offre)
- 30 mars 2017 ouvertures des offres par la CDSP
- 24 mai 2017 analyses des offres par la CDSP et proposition au Président du Conseil Exécutif d'engager la négociation avec les candidats
  - 5 candidats admis en négociation par le Président

Les grandes phases de la négociation

- 8 et 9 juin 2017, les premières séances de négociations avec 5 candidats.
- 15 juin 2017, demandes de compléments aux candidats pour le 28 juin.
  - Décision de non poursuite des négociations avec COVAGE et TDF
- 5 et 6 juillet 2017, les deuxièmes séances de négociations ont eu lieu avec Orange, Altitude Infrastructure et SFR;
- 18 juillet 2017, les demandes d'offres finales pour le 30 août 2017
  - Non poursuite des négociations avec ALTITUDE INFRASTRUCTURE.
- 5 et 6 septembre 2017 , troisième réunion de négociation avec Orange et SFR;
- 15 septembre 2017, des demandes de compléments aux offres finales pour le 2 octobre 2017
  - Non poursuite des négociation avec ORANGE.
- Février, mai 2018 finalisation de la négociation de la convention avec SFR.

CULLETTIVITÀ DI CORSICA
COLLECTIVITÉ DE CORSE

Les critères de sélection des offres

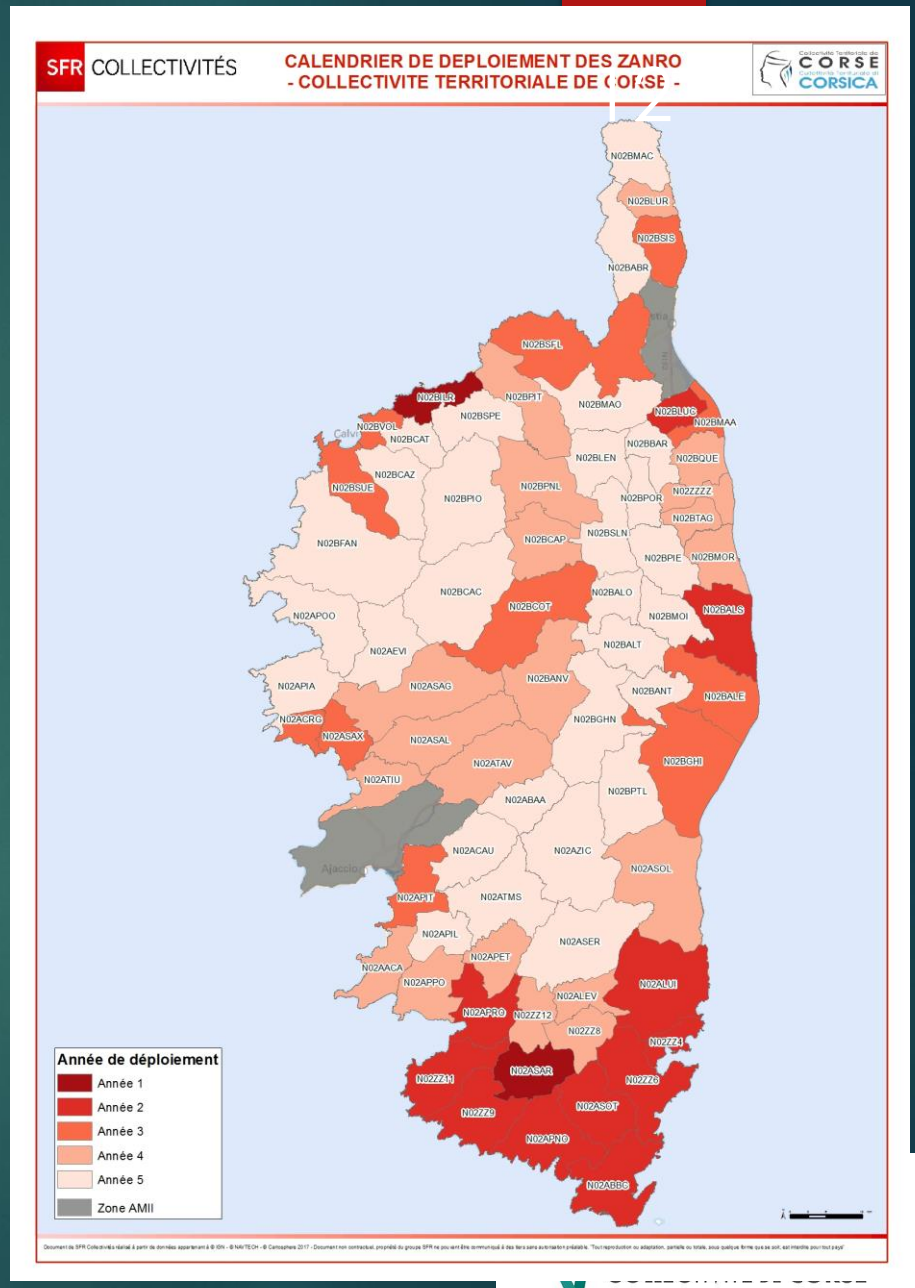
- **Les aspects financiers des offres** (pondération : 45%) :
  - Valeur actuelle des flux financiers Délégant-Délégataire de la Tranche ferme au titre de la Mission n°1 et de la Mission n°2, (pondération sous-critère 15 %) ;
  - Valeur actuelle des flux financiers Délégant-Délégataire de la Tranche ferme et de la Tranche optionnelle relative à la Mission n°3, (pondération sous-critère : 15 %) ;
  - Pertinence des équilibres financiers proposés pour la mise en œuvre des Tranches optionnelles au titre des Missions n° 4 et n°5 (pondération sous-critère : 5 %) ;
  - Solidité du montage (pondération sous-critère : 10 %) ;
- **Valeur technique de l'offre** (pondération : 30 %) :
  - Ampleur de la Tranche ferme, (pondération sous-critère :10 %) ;
  - Ampleur de la Tranche optionnelle relative à la Mission n°3, (pondération sous-critère : 10 %)
  - Qualité de la méthodologie proposée pour les Missions n°4 et n°5 (pondération sous-critère : 5 %)
  - Dimensionnement technique du Réseau et potentiel d'adaptabilité et de pérennité (pondération sous-critère : 5 %)
- **Qualité de l'exploitation du Réseau** (pondération : 10 %)
  - qualité de service et adéquation des moyens techniques et humains mobilisés au titre de l'exploitation du Réseau (pondération sous-critère : 5 %).
  - Performance de la commercialisation du Réseau (pondération sous-critère : 5 %).
- **Garanties juridiques** (pondération : 15%).

CULLETTIVITÀ DI CORSICA
COLLECTIVITÉ DE CORSE

PARTIE 2 :
Offre SFR

Offre SFR : Périmètre et calendrier de réalisation :

- Un engagement de couverture 100% FttH pour 100% des foyers et entreprises corses
- Un déploiement en 5 ans de l'ensemble du territoire
- Un catalogue de service unique en tout point du territoire ouvert à tous les Opérateurs



OFFRE SFR :Un chantier mobilisant l'ensemble de l'écosystème corse :

- Près de 7 000 km d'infrastructures optiques à déployer pour 158 000 prises FttH
- Un projet mobilisant entre 125 et 291 emplois sur les 5 ans de la période de construction du Réseau dont la très grande majorité seront des emplois locaux à travers une sous-traitance basée en Corse de la totalité des travaux (hors conception)
- Des engagements de formation et d'insertion (plus de 30 000 heures de formation et 95 000 heures d'insertion)



La convention : ses points forts.

Convention : Investissements et financements

Sécurisation de la société ad hoc :

- les 15 000 000 € de capital seront apportés dans les 3 mois de la constitution de la société ad hoc.

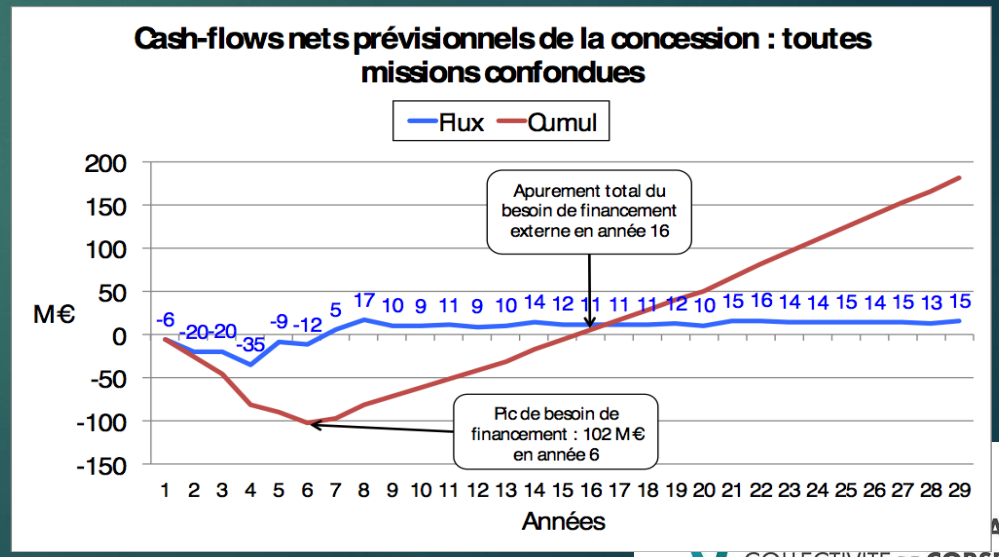
- un prêt de 50 000 000 € sera consenti par SFR Collectivités à la société délégataire dans les 3 mois de sa constitution.

- les fonds issus du capital, du prêt et des versements de subventions seront déposés sur un compte bancaire échappant à la consolidation de trésorerie avec le reste du groupe.

- Il est d'ores et déjà convenu que la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC) est pré-agréée par la Collectivité en qualité d'actionnaire minoritaire et participera au capital social de la société Délégataire

Investissements et subvention sur la durée du contrat toutes missions confondues

	Investissement	Subvention	%
Premier établissement	152 M€	46 M€	*30,3%*
Vie du réseau	44 M€		
Raccordements	79 M€	6 M€	*7,3%*
TOTAL	**275 M€**	**52 M€**	***18,9%***



COLLECTIVITE DE CORSE

Convention : des versements financiers à la Cdc

- ***La redevance de mise à disposition versée par le Délégataire à la Collectivité (Mission 2)***
  - 30.000 euros / An
- ***retour à meilleure fortune***
  - 15%, dans le cas où le surplus de l'EBE représente moins de 10% de l'EBE prévisionnel ;
  - 30%, dans le cas où le surplus de l'EBE est compris entre 10% et 30% de l'EBE prévisionnel ;
  - 50 %, dans le cas où le surplus de l'EBE représente plus de 30% de l'EBE prévisionnel.
- **Frais de contrôle de la convention**
  - du premier au cinquième exercice inclus : 150 000 euros;
  - du sixième au vingt septième exercice inclus : 75 000 euros;
  - du vingt huitième exercice au trentième exercice : 150 000 euros.

CULLETTIVITÀ DI CORSICA
COLLECTIVITÉ DE CORSE

Convention : des garanties

- ***Une lettre d'engagement de la société SFR collectivités à attribuer à la société dédiée les moyens et ressources nécessaires au respect des obligations de cette dernière au titre de la Convention***

- ***Une garantie de substitution de la société SFR Collectivités en cas de défaillance de la société dédiée***

- ***Garanties autonomes à première demande pour l'établissement du réseau de 20M€***

- ***Garanties autonomes à première demande pour l'exploitation du réseau de 7M€***

CULLETTIVITÀ DI CORSICA
COLLECTIVITÉ DE CORSE

Un Cofinancement de l'opération à hauteur de 67%

Montant de la subvention	PEI	FSN (PFTHD)	autofinancement CTC
52 M€	6,84 M€	28 M€	17,62 M€
%	14%	53%	33%

CULLETTIVITÀ DI CORSICA
COLLECTIVITÉ DE CORSE

Conventions - Pénalités

- **En premier lieu**, le versement de la subvention est échelonné et subordonné à la réalisation des travaux et selon l'échéancier contractuellement défini.

- **En deuxième lieu**, en cas de manquement ou de retard, le Délégataire pourra se voir appliquer des pénalités par la Collectivité.
  - Les pénalités applicables au Concessionnaire sont plafonnées à 20 millions sur la totalité de la durée de la Convention.
  - Les pénalités au titre de la phase de construction du réseau sont plafonnées à 2 millions d'euros par an et 10 millions d'euros sur la durée d'exécution de la Convention.
  - La Collectivité peut résilier la Convention en cas d'atteinte de ce plafond annuel de 2 millions d'euros.

CULLETTIVITÀ DI CORSICA
COLLECTIVITÉ DE CORSE